

# CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 20 AOUT 2020

## À 20h30 Salle du Conseil Municipal de BRILLEVAST

Le 20 août 2020 à 20h30, salle du Conseil Municipal de BRILLEVAST,  
Se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de  
Monsieur Gérard VANSTEELANT, Maire.

### Ordre du jour :

- Désignation du représentant au sein de Manche Numérique (délibération)
- Désignation du délégué SDEM50 (délibération)
- Liste de proposition des personnes appelées à siéger à la Commission Communale des Impôts Directs – CCID (délibération)
- Désignation d'un élu référent forêt-bois - interlocuteur auprès de l'Union Régionale des Collectivités Forestières de Normandie (délibération)
- Recensement de la population (désignation du coordonnateur communal, désignation d'un agent recenseur)
- Désignation du commissaire de la Commission Local d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT CAC)
- Point sur l'élection municipale partielle complémentaire
- Dotation d'équipement des territoires ruraux – DETR (lancement d'un second appel à projets pour le second semestre 2020)
- Travaux de voirie (aménagement Chemin de la Mer, aménagement route de l'Eau Grenou)
- Permis de construire M. et Mme POIGNANT
- Compétence « aménagement, balisage et entretien des itinéraires nationaux traversant le territoire de la Commune de BRILLEVAST
- Indemnité de confection des documents budgétaires de M. Ludovic LE SERRE – Comptable Publi Trésorerie de QUETTEHOU (délibération)
- Restauration du vitrail sud-est de la sacristie
- Informations et questions diverses

Secrétaire de séance : Yannick AUVRAY

Membres présents : Y. AUVRAY – D. DESCAMPS – J.M INGOUF – J. LEFAUQUEUR – S. MAUDUIT – J. PLOTIN – G. VANSTEELANT

### 1 - Désignation du représentant au sein de Manche Numérique (délibération)

Créé le 23 avril 2004 à l'initiative du Département et des Intercommunalités de la Manche, le Syndicat Manche rassemble les collectivités manchoises au service d'un projet d'aménagement numérique du territoire et du développement de services numériques.

Conformément à ses statuts, Manche Numérique exerce 2 compétences :

- L'aménagement numérique du territoire
- Les services numériques

C'est donc au titre de la compétence « services numériques » que nous devons désigner un représentant. Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de désigner M. Gérard VANSTEELANT comme représentant au sein de Manche Numérique.

Concernant le déploiement de la fibre optique sur notre Commune, on peut lire sur la carte interactive de Manche Numérique que les études ne sont pas commencées et que le déploiement aura lieu ...

ultérieurement. On peut lire également que les premières informations concernant le plan de déploiement à venir (2020/2025) seront intégrées, sur cette carte, à partir du second semestre 2020.

## **2 – Désignation du délégué SDEM50**

Le Syndicat Départemental d'Energies de la Manche est l'un des principaux acteurs de l'énergie dans le Département de la Manche. Il a pour missions principales le contrôle et le développement du réseau électrique de près de 99% des Communes du Département.

Compte tenu de ses compétences professionnelles, je vous propose de désigner M. Yannick AUVRAY comme délégué auprès du SDEM50. Le Conseil Municipal à l'unanimité valide cette désignation.

## **3 – Liste de proposition des personnes appelées à siéger à la CCID**

C'est une commission obligatoire. Elle tient une place centrale dans la fiscalité directe locale. Elle a notamment pour rôle majeur de donner son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensés par l'Administration Fiscale.

Son rôle est consultatif. En cas de désaccord entre l'Administration et la commission ou lorsque cette dernière refuse de prêter son concours, les évaluations sont arrêtées par l'Administration Fiscale.

Pour les communes de – de 2000 h, elle est composée du Maire (ou d'un adjoint), de 6 titulaires et 6 suppléants.

Les 6 commissaires titulaires et les 6 commissaires suppléants seront désignés par le Directeur Régional/Départemental des Finances Publiques à partir d'une liste de contribuables en nombre double, soit 24 personnes. Cette liste doit être communiquée urgemment à l'Administration Fiscale.

## **4 – Désignation d'un élu référent forêt-bois**

La forêt et les espaces boisés représentent un enjeu important pour les territoires normands. La Région Normandie a donc chargé l'Union Régionale des Collectivités Forestières de Normandie de constituer un réseau d'élus référents forêt-bois dans chaque collectivité.

M. Daniel DESCAMPS se propose pour assumer ce rôle. Le Conseil Municipal à l'unanimité valide cette désignation.

## **5 – Recensement de la population**

Il aura lieu du 21/01 au 20/02/2021. Il nous faut désigner un coordonnateur municipal qui sera chargé de mettre en œuvre l'enquête de recensement (préparation de la collecte et de son suivi et notamment l'encadrement de l'agent recenseur). Celui-ci devra suivre une journée de formation dispensée par l'INSSE le 14/09/2020 à SAINT-LO. Mme Laure BOULY propose sa candidature. Le Conseil Municipal à l'unanimité valide cette désignation.

L'agent recenseur quant à lui assurera la collecte du recensement auprès des habitants. Mme Maryvonne LEVACHÉ propose sa candidature. Le Conseil Municipal à l'unanimité valide cette désignation.

## **6 – Désignation du commissaire CLECT auprès de la CAC**

Cette commission est composée de membres des conseils municipaux, chaque commune disposant d'au moins un représentant. Le rôle de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées est de procéder à l'évaluation des charges transférées afin de permettre le calcul des attributions de compensation. Ces attributions permettent de maintenir les équilibres budgétaires des communes membres et de leur EPCI lorsqu'il y a transfert de compétences et de charges. Le conseil communautaire arrête le montant définitif des attributions de compensation pour chacune de ses communes membres en s'appuyant sur le rapport de la CLECT.

Compte tenu de la désignation de M. Gérard VANSTEELANT en qualité de conseiller communautaire, le conseil municipal le désigne à l'unanimité comme commissaire de la CLECT.

## **7 – Point sur l'élection municipale partielle complémentaire**

Suite à un échange entre la Sous-Préfecture de CHERBOURG et compte tenu d'un rétro-planning imposant des délais légaux et incompressibles, il a été décidé que ces élections auront lieu le DIMANCHE 11 OCTOBRE 2020 pour le 1<sup>er</sup> tour. Si second tour il y a, il aura lieu le DIMANCHE 18 OCTOBRE 2020. Un arrêté Sous-Préfectoral portant convocation du collège électoral de BRILLEVAST sera publié très prochainement. Il sera porté à l'affichage.

Afin de sécuriser l'organisation de ces élections et respecter les règles de distanciation sociale, j'ai proposé que ces élections soient organisées dans la Salle Polyvalente de notre commune (cette salle permettant une circulation contrôlée des personnes, entrée et sortie différenciées, point d'eau...). Nous sommes dans l'attente de la publication d'un arrêté préfectoral.

Concernant la Commission de contrôle de la révision des listes électorales et compte tenu des délais imposés pour la constituer, je vous informe qu'elle est ainsi constituée :

### **Représentant du Conseil Municipal :**

- Titulaire : Mme Sandrine MAUDUIT
- Suppléant : M. Jacques PLOTIN

### **Délégué de l'Administration**

- Titulaire : M. Jean-Jacques DELAUNAY
- Suppléant : Mme Sarra CHERIF

### **Délégué du Tribunal Judiciaire**

- Titulaire : Thomas LEVACHÉ
- Suppléant : Mme Marie LECOMTE

-

Cette liste a été communiquée à la Sous-Préfecture de CHERBOURG ainsi qu'au Tribunal Judiciaire. La commission devra se réunir entre les 17 et 20 septembre 2020.

## **8 – DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux)**

La période électorale et la crise sanitaire n'ont pas permis pour certains d'entre nous de déposer des dossiers au titre de cette première programmation. Le Préfet de la Manche a donc décidé de lancer un second appel à projets pour le second semestre 2020.

L'inscription des projets devra s'inscrire dans une des thématiques suivantes :

- Adaptation des locaux scolaires et périscolaires aux nouvelles contraintes sanitaires,
- Actions en faveur de l'attractivité des centre-bourgs,
- Opérations relevant de la transition écologique et solidaire,
- Actions en faveur des mobilités douces et propres,
- Gestion des déchets, gestion de l'eau
- Réalisation d'audits énergétiques des bâtiments publics,
- Aide à l'ingénierie pour le développement des projets alimentaires territoriaux.

Date limite de dépôt des dossiers..... 15/09/2020.

## **9 – Travaux de voirie**

Après avoir pris contact avec l'entreprise BOUCÉ, il s'avère que les travaux de voirie prévus au BP 2020 ne pourront pas être réalisés. L'entreprise BOUCÉ se justifiant par le retard accumulé durant la période de confinement. Elle prévoit donc de réaliser les travaux prévus au « chemin de la Mer » début 2021.

Gardons en mémoire les travaux de voirie à « l'Eau Grenou » et qui devront être budgétés en 2021.

## **10 – Permis de construire M. et Mme POIGNANT**

Il est en cours d'instruction à l'urbanisme « Centre Instructeur de LES PIEUX » dont nous dépendons. La période de confinement a généré des délais complémentaires, auquel est venu s'ajouter un déficit de pièces (faute constructeur) etc...

A l'unanimité, il a été décidé que seuls les CU de type « b » et les permis de construire seront présentés et débattus en Conseil Municipal.

Néanmoins, en cas de doute, de questionnement sur un dossier (par exemple CU de type « a », DP) M. le Maire s'engage à en faire part au Conseil Municipal.

## **11 – CAC : compétence « aménagement, balisage et entretien des itinéraires nationaux traversant le territoire »**

Le conseil communautaire a choisi d'adopter cette compétence. Il s'est fixé comme objectif de renforcer la continuité des itinéraires et proposer des randonnées de qualité aux différents usagers. Pour ce faire, il a missionné l'Office de Tourisme du Cotentin pour mettre en œuvre un plan de développement de la randonnée et l'assister techniquement dans l'exécution de ses marchés d'entretien, d'aménagement et de balisage des chemins de randonnée. Le GRP Tour du Val-de-Saire traverse notre commune à partir du Carrefour du Champ jusqu'à proximité du Calvaire de la Pergée (via le Chemin de la Mer, les Criquettes, les Ecoles, le Bois, la Croix des Vignes, la chasse Piquot, la Fèvrerie, la Croix Valognes, le Val).

Mme Pauline MOURAND, chargée de développement itinérance et randonnée à l'Office de Tourisme du Cotentin nous rencontrera pour échanger sur le linéaire à entretenir sur notre territoire et recenser les spécificités qu'il comporte.

## **12 – Indemnités de confection des documents budgétaires de M. Ludovic LE SERRE – Comptable Public**

Vu l'arrêté interministériel du 16/09/1983 relatif aux indemnités allouées par les Communes pour la confection des documents budgétaires, et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide d'accorder cette indemnité à M. L. LE SERRE – Comptable Public – Trésorerie de QUETTEHOU.

## **13 – Restauration du vitrail sud-est de la sacristie**

Ces travaux ont été réalisés par M. Ghislain BOURGET – Maître Verrier – pour un montant TTC de 1 030,92 euros (devis n° 227 du 30/04/2020 validé par M. Marcel ORANGE).

Le vitrail nord-est étant en mauvais état, j'ai demandé à M. BOURGET un devis aux fins de restauration.

## **14 – Affaires et questions diverses**

- Salle polyvalente : pour la sécurité sanitaire de tous, le conseil municipal à l'unanimité décide que la fermeture de la salle polyvalente est reconduite jusqu'au 31/12/2020.
- Réparation gouttière salle polyvalente : le matériel nécessaire a été commandé chez BIGMAT (devis 031871 du 009067) pour un montant de TTC 83,87 euros. Le bon de livraison présente un écart de 15,50 euros soit un montant total TTC de 99,37 euros. Cet écart correspond à 2 m de descente zinc supplémentaire (qui bien entendu ne sont pas perdus et pourront nous resservir). Ces travaux seront réalisés par M. Y. AUVRAY samedi 29 ou dimanche 30/08/2020.
- Changement des serrures salle polyvalente, salle du conseil, secrétariat mairie : il devient impératif de canaliser l'accès aux locaux : qui ouvre quoi, porte par porte. Il est donc nécessaire de déterminer à l'avance quelle clé va ouvrir (ou fermer) quelle serrure. C'est la proposition de la Sté LECOUFLE : un organigramme qui est en fait une représentation schématique des autorisations d'accès de différentes personnes à des lieux définis. J'ai donc accepté le devis n° 399346 du 27/07/2020 pour un montant TTC de 992.32 euros.  
Les travaux seront réalisés avant le 30/09/2020.

- Candidature spontanée pour un poste de cantonnier : M. Hervé LEMIEUX de TEURTHEVILLE-BOCAGE. Pas d'actualité à ce jour, la réflexion sur un emploi d'un cantonnier ou faire appel à une entreprise est en cours.
- Produit des amendes de police : somme allouée chaque année par le Ministère de l'Intérieur pour financer des travaux d'amélioration de la sécurité routière dans les communes de moins de 10 000 habitants. Courrier daté du... 01/10/2019 pour un dépôt de dossier au ... 31/12/2019, délai de rigueur. Cinq familles de travaux sont éligibles : aménagements de points singuliers (rectifications de virages, éclairage public, dégagements de visibilité...), signalisation, stationnement, sécurité des piétons. Un seul projet par commune, plafond des travaux subventionnables 46 000 euros HT, taux de subvention 30% du montant HT retenu etc...A ne pas perdre de vue pour 2021.
- Contribution de l'Etat aux achats de masques par les collectivités : pour bénéficier de cette prise en charge plusieurs conditions : bon de commande daté du 13 avril ou d'une date postérieure et au plus tard le 01/06/2020, état récapitulatif de l'ensemble des achats de masques effectués... La commune ayant acheté 3 boîtes de masques, demandait la contribution de l'Etat me semble disproportionné. Quant aux masques confectionnés (cf. Mme A. BOURGET), il nous faudrait attester du nombre de masques fabriqués, joindre les justificatifs attestant de ces dépenses. Le courrier du Préfet est daté du 25/05/2020, nous n'étions pas pilote de l'opération.
- Gendarmerie de VALOGNES : à leur demande, j'ai complété un tableau mentionnant pour le Maire et les adjoints nom, prénom, fonction, adresse, n° téléphone fixe et mobile, e.mail ainsi que les jours et heures d'ouverture de la Mairie.
- A la demande de M. J.J DELAUNAY présentation de l'Association « Balades et Découvertes en Val-de-Saire » : Créée en 2012, elle propose à ses adhérents de participer chaque mercredi à une marche d'environ 4 kilomètres, à allure modérée, destinée à maintenir, notamment pour les seniors une activité physique douce et régulière. Contact : J.J. DELAUNAY 06/07/57/33/98.
- Défis Téléthon TEURTHEVILLE-BOCAGE : le 13/09/2020 une randonnée VTT de 30 kms s'élancera sur les communes de TEURTHEVILLE-BOCAGE, GONNEVILLE/LE THEIL, BRILLEVAST et LE VAST. Dans le dossier fourni par l'association se trouve 1 plan des parcours.
- Conteneurs : compte tenu de la vétusté des conteneurs constatée à l'occasion de la journée propreté, j'ai demandé à la CAC d'envisager leur remplacement. La personne qui a pris mon appel s'appelle M. TROHEL (tel. 06/72/95/09/31). A suivre.
- Entretien du cimetière : lundi 17 août après-midi, vendredi 21 août matin. Une ½ journée supplémentaire est nécessaire pour terminer.
- Rampes d'accès cimetière : Y. AUVRAY se charge de trouver une entreprise susceptible de nous les fournir. La pose serait assurée par nous-mêmes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h05.

**Le Secrétaire de Séance**

**Yannick AUVRAY**